

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 28 octobre 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le vendredi 28 octobre 2022 à 18h00 sous la présidence de Gilles CORDIVAL, le Maire.

Étaient présents : Gilles CORDIVAL, Florian BAHIN, Jérémy BAUDON, Jean-Pierre BURLLOT, Edgard DURR, Hervé GUICHARD, Caroline HOUPEAUX, Sylvie MAGRÉ, Dominique MORLET et Sébastien PAUTROT

Était absents excusés : Alain AUBERT (pouvoir à Gilles CORDIVAL), Aurore CARCEL (pouvoir à Sébastien PAUTROT) et Sylvain LOGEROT (pouvoir à Sylvie MAGRÉ)

Étaient absents : Erwan GOJARD et William VALLÉE

Nombre de membres en exercice	Quorum	Date de la convocation
15	8	24/10/2022
Nombre de membres présents	Nombre de votants	Date d'affichage de la convocation
10	13	24/10/2022

A été désigné comme secrétaire de séance : Dominique MORLET

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 juin 2022.

ORDRE DU JOUR

1) Décisions modificatives :

- n° 1 : Équipement numérique des écoles et logiciels
- n° 2 : ADICA pour la réhabilitation de la rue David Nillet
- n° 3 : Charges de personnel
- n° 4 : Syndicat scolaire

DÉLIBÉRATIONS

1. Décision modificative n° 1 – Opération 55 – Aménagement numérique école

Le conseil municipal a projeté de changer les TBI de l'école en bénéficiant du plan de relance de l'état proposé aux communes. Les tableaux blancs interactifs étant acquis en 2011, ils arrivent en fin d'usage avec un coût élevé de réparation. Et compte-tenu de l'augmentation des prix sur l'ensemble des matériaux et il manquera 400,00 € sur cette opération.

Ligne à abonder			Lignes à réduire		
Chapitre 21	Compte 2183 opération 55	+ 400,00 €	Chapitre 21	Compte 21571 opération 176	- 400,00 €
TOTAL		+ 400,00 €	TOTAL		- 400,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les modifications budgétaires telles que définies ci-dessus. **Approuvé** à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Décision modificative n° 2 – Opération 175 – Réhabilitation de la rue David Nillet

Le conseil municipal a projeté de réhabiliter la rue David Nillet. Pour mener à bien ce projet, la commune a choisi de faire appel à l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'ADICA a sollicité un cabinet pour une assistance à maîtrise d'œuvre. Un marché a été lancé et les plis ont été ouverts le 25 mai dernier et le choix s'est porté sur la société ECAA pour un montant de 12 000,00€ TTC.

Il faut tenir compte aussi de la facture d'ADICA d'un montant 2 200,00€.

Le Maire propose d'abonder au compte 2315 l'opération 175 « Réhabilitation de la rue David Nillet » la somme de 14 200,00€

Ligne à abonder			Lignes à réduire		
Chapitre 23	Compte 2315 opération 175	+ 14 200,00 €	Chapitre 21	Compte 21571 opération 176	-14 200,00 €
TOTAL		+ 14 200,00 €	TOTAL		- 14 200,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les modifications budgétaires telles que définies ci-dessus. **Approuvé** à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Décision modificative n° 3 – Chapitre 12 – Charges de personnel

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Budget Primitif 2022 prévoyait au chapitre 012 un montant de 213 400,00€. Suite aux différents mouvements de personnels (départ / arrivées) au cours de l'année 2022 et au **versement d'une cotisation nouvelle** (pension civile) qui n'avait pu être anticipée il apparaît que le chapitre 012 a été sous-estimé et nécessite d'être abondé. Et particulièrement sur la revalorisation du point d'indice de 3,5 %.

À cette fin, le Maire propose à l'assemblée de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Lignes à abonder			Lignes à réduire		
Chapitre 012	6453 Cotisations retraites	+ 4 000,00 €	Chapitre 67	6788 Charges exceptionnelles	- 5 000,00 €
Chapitre 012	64111 Rémunération principale	+ 10 000,00 €	Chapitre 022	022 Dépenses imprévues	- 8 000,00 €
Chapitre 012	6413 Rémunération personnel non titulaire	+ 8 000,00 €	Chapitre 011	60621 Combustibles	-2 000,00 €
				60631 Fournitures d'entretien	-3000,00 €
				6282 Frais de gardiennage	-4000,00 €
TOTAL		+22 000,00 €	TOTAL		- 22 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les modifications budgétaires telles que définies ci-dessus. **Approuvé** à 3 voix CONTRE et 10 voix POUR.

4. Décision modificative n° 4 – Chapitre 65 – Autres contributions

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Budget Primitif 2022 prévoyait au chapitre 65 un montant de 73 220.60 €. Toutefois, aucun montant n'était prévu pour la participation du syndicat du secteur scolaire de Condé en Brie.

À cette fin, le Maire propose à l'assemblée de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Ligne à abonder			Lignes à réduire		
Chapitre 65	65548 Autres contributions	+ + 2 000,00 €	Chapitre 022	022 Dépenses imprévues	-2000,00 €
TOTAL		+ 2 000,00 €	TOTAL		- 2 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les modifications budgétaires telles que définies ci-dessus. **Approuvé** à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

1. Question de Sébastien PAUTROT :

Sébastien PAUTROT demande quelle suite a été donnée au dépôt de demande de financement pour du matériel destiné à la cantine scolaire (plan de relance)

- ➔ L'Agence de Services et de Paiement (ASP) des Hauts de France a adressé à la Mairie une notification de non-recevabilité dont le motif est : « *la commune n'est pas éligible à la fraction de la dotation de solidarité rurale prévue par l'article L. 2334-22-1 du code général des collectivités territoriales (DSR Cible) en 2020 et en 2021* ».

L'ordre du jour étant épuisé, sans autre question diverse, la séance est levée à 18h40.

Le secrétaire de séance,
Dominique MORLET

Le Maire,
Gilles CORDIVAL.